

ANNEXE XIII  
(*article 45*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE DU  
RÈGLEMENT 1507

**CHAPITRE I**

SERVICES PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES, TRAVAUX  
PRÉPARATOIRES, PÉRENNITÉ DES BÂTIMENTS DE PROXIMITÉ  
EXISTANTS

**1.** La nature des services varie selon les besoins et peut comprendre des services professionnels et techniques en architecture, en ingénierie, en informatique, en analyse de la valeur, en contrôle des coûts, ainsi que tout autre service nécessaire à la réalisation des projets.

**2.** Les services sont requis pour les inspections, la confection des relevés, les études, les analyses, les expertises, la planification, et la préparation des plans et devis et, de manière incidente, pour la réalisation de certains travaux préparatoires pouvant comprendre la surveillance des travaux, les services durant la construction, et le contrôle de la qualité.

**3.** La nature des projets varie selon les besoins et peut comprendre des travaux d'architecture, de structure, de toiture, de mécanique, d'électricité, de réparation, de réfection, de rénovation, de restauration, d'amélioration, d'ajout, de correction, de modification, de remplacement, de renforcement, de construction, de reconstruction, de démolition, de signalisation, d'éclairage, d'aménagement, de réaménagement ainsi que d'autres travaux divers et imprévus sur des bâtiments relevant de la compétence de proximité. Ces travaux peuvent également toucher l'économie d'énergie et l'accessibilité des bâtiments ainsi que l'acquisition de terrains, de servitudes et de biens mobiliers nécessaires à la réalisation des projets.

**4.** Les services professionnels et techniques sont requis dans le cadre de divers projets localisés à divers endroits sur le territoire de la ville à l'égard des projets à réaliser sur les bâtiments et équipements relevant de la compétence de proximité.

## **CHAPITRE II**

### **SERVICES PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES, TRAVAUX PRÉPARATOIRES, PÉRENNITÉ DES STRUCTURES DE PROXIMITÉ EXISTANTES**

**5.** La nature des services varie selon les besoins et peut comprendre des services professionnels et techniques en ingénierie, en informatique, en analyse de la valeur, en contrôle des coûts, ainsi que tout autre service nécessaire à la réalisation des projets.

**6.** Les services sont requis pour les inspections, la confection des relevés, les études, les analyses, les expertises, la planification, et la préparation des plans et devis et, de manière incidente, pour la réalisation de certains travaux préparatoires pouvant comprendre la surveillance des travaux, les services durant la construction, et le contrôle de la qualité.

**7.** La nature des projets varie selon les besoins et peut comprendre des travaux de structure, de réparation, de réfection, de renforcement, de construction, de reconstruction, de stabilisation, de consolidation, de démolition, de signalisation, d'éclairage, de voirie, de pavage, de réaménagement ainsi que d'autres travaux divers et imprévus sur des structures, ouvrages d'art et équipements relevant de la compétence de proximité. Ces travaux peuvent également comprendre des mesures touchant l'acquisition de terrains et de servitudes nécessaires à la réalisation des projets.

**8.** Les services professionnels et techniques sont requis dans le cadre de divers projets localisés à divers endroits sur le territoire de la ville à l'égard des projets à réaliser sur les structures et ouvrages d'art relevant de la compétence de proximité.

## **CHAPITRE III**

### **SERVICES PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES, TRAVAUX PRÉPARATOIRES, NOUVELLES CONSTRUCTIONS, AGRANDISSEMENTS ET AMÉLIORATIONS FONCTIONNELLES DE BÂTIMENTS DE PROXIMITÉ**

**9.** La nature des services varie selon les besoins et peut comprendre des services professionnels et techniques en architecture, en ingénierie, en informatique, en analyse de la valeur, en contrôle des coûts, ainsi que tout autre service nécessaire à la réalisation des projets.

**10.** Les services sont requis pour les inspections, la confection des relevés, les études, les analyses, les expertises, la planification, et la préparation des plans et devis et, de manière incidente, pour la réalisation de certains travaux préparatoires pouvant comprendre la surveillance des travaux, les services durant la construction, et le contrôle de la qualité.

**11.** La nature des projets varie selon les besoins et peut comprendre des travaux d'architecture, de structure, de toiture, de mécanique, d'électricité, de réparation, de réfection, de rénovation, de restauration, d'amélioration, d'ajout, de correction, de modification, de remplacement, de renforcement, de construction, de reconstruction, de démolition, de signalisation, d'éclairage, d'aménagement, de réaménagement ainsi que d'autres travaux divers et imprévus sur des bâtiments et équipements relevant de la compétence de proximité. Ces travaux peuvent également toucher l'économie d'énergie et l'accessibilité des bâtiments ainsi que l'acquisition de terrains, de servitudes et de biens mobiliers nécessaires à la réalisation des projets.

**12.** Les services professionnels et techniques sont requis dans le cadre de divers projets localisés à divers endroits sur le territoire de la ville à l'égard des projets à réaliser sur les bâtiments et équipements relevant de la compétence de proximité.

#### **CHAPITRE IV**

##### **SERVICES PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES, TRAVAUX PRÉPARATOIRES, PROGRAMME DES ARÉNAS**

**13.** La nature des services varie selon les besoins et peut comprendre des services professionnels et techniques en architecture, en ingénierie, en informatique, en analyse de la valeur, en contrôle des coûts, ainsi que tout autre service nécessaire à la réalisation des projets.

**14.** Les services sont requis pour les inspections, la confection des relevés, les études, les analyses, les expertises, la planification, et la préparation des plans et devis et, de manière incidente, pour la réalisation de certains travaux préparatoires pouvant comprendre la surveillance des travaux, les services durant la construction, et le contrôle de la qualité.

**15.** La nature des projets varie selon les besoins et peut comprendre des travaux de mécanique, d'électricité, d'architecture, de structure, de réparation, de réfection, de rénovation, de restauration, d'amélioration, d'ajout, de correction, de modification, de remplacement, de renforcement, de reconstruction, de démolition, d'agrandissement, d'aménagement, de réaménagement, ainsi que d'autres travaux divers et imprévus visant le remplacement des systèmes de réfrigération, la correction des issues et la conformité des arénas ou des bâtiments

abritant des aré纳斯 relevant de la compétence de proximité ainsi que l'acquisition de terrains et de servitudes nécessaires à la réalisation des projets.

**16.** Les services professionnels et techniques sont requis dans le cadre de divers aré纳斯 ou bâtiments comprenant des aré纳斯 localisés à divers endroits sur le territoire de la ville et relevant de la compétence de proximité.

## **CHAPITRE V**

### **SERVICES PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES, TRAVAUX PRÉPARATOIRES, PROGRAMME DES BASSINS AQUATIQUES**

**17.** La nature des services varie selon les besoins et peut comprendre des services professionnels et techniques en architecture, en ingénierie, en informatique, en analyse de la valeur, en contrôle des coûts, ainsi que tout autre service nécessaire à la réalisation des projets.

**18.** Les services sont requis pour les inspections, la confection des relevés, les études, les analyses, les expertises, la planification, et la préparation des plans et devis et, de manière incidente, pour la réalisation de certains travaux préparatoires pouvant comprendre la surveillance des travaux, les services durant la construction, et le contrôle de la qualité.

**19.** La nature des projets varie selon les besoins et peut comprendre des travaux de mécanique, d'électricité, d'architecture, de structure, de réparation, de réfection, de rénovation, de restauration, d'amélioration, d'ajout, de correction, de modification, de remplacement, de renforcement, de reconstruction, de démolition, d'aménagement, de réaménagement, ainsi que d'autres travaux divers et imprévus visant les systèmes de filtration, les bassins, les vestiaires et les autres travaux connexes sur des bâtiments abritant des bassins aquatiques relevant de la compétence de proximité ainsi que l'acquisition de terrains et de servitudes nécessaires à la réalisation des projets.

**20.** Les services professionnels et techniques sont requis dans le cadre de divers bâtiments comprenant des bassins aquatiques intérieurs, localisés à divers endroits sur le territoire de la ville et relevant de la compétence de proximité.

**TOTAL : 4 172 427,29 \$**